

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12.04.2022

Étaient présents : ARRIGONI Franck, BARI Matthieu, MARQUET Christophe, MARTINS Carla, MERCIER Sylvie, PARGUER Catherine, RAZBINSKI Sacha, SIEGER Elisabeth.

Absents excusés : PHILIPPE Yannick (donne procuration à SIEGER Elisabeth).

Absents : DUPORTAL Raphaël.

Mme MARTINS Carla a été nommée secrétaire de séance.

1/ Fixation de la durée et du montant des amortissements

Suite à l'acquisition du véhicule utilitaire en 2021, il convient de fixer la durée d'amortissement applicable à cette dépense.

Le Maire propose de fixer la durée d'amortissement à 4 ans soit une valeur annuelle de 4 001.19 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nomenclature M14,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de fixer la durée d'amortissement de cet achat à 4 ans à compter de 2022,
- **autorise** Madame le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente.

2/ Vote des taxes

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière bâti 38,74 %
- Taxe foncière non bâti 47,54 %

3/ Compte de gestion 2021

Sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Adopte** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2021,
- **Autorise** le maire à signer, en tant que de besoins, les documents relatifs à ce dossier.

4/ Compte administratif communal 2021

Madame Le Maire présente le document du compte administratif communal 2021 au conseil municipal.

Elle invite ensuite le Conseil Municipal à statuer sur ce dossier et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris la journée complémentaire ;

Approuve le compte administratif communal 2021.

5/ Budget communal 2022

Le Maire propose au conseil municipal de statuer sur le vote du budget primitif communal 2022 qui s'établit comme suit :

- **Section de fonctionnement :**
 - . Dépenses : 270 349.57 €
 - . Recettes : 444 493.27 €
- **Section d'investissement :**
 - . Dépenses : 276 405.64 €
 - . Recettes : 276 405.64 €

TOTAL BUDGET :

- . Dépenses : 546 755.21 €
- . Recettes : 720 898.91 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- vote et accepte le budget primitif communal 2022 tel que proposé,

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire
E. SIEGER